

Unité d'Accueil

L'objectif de cette brochure est de vous fournir un maximum d'informations concernant le fonctionnement de l'Unité. Nous vous conseillons de la lire attentivement avant d'intégrer l'unité

I. ACCUEIL

A. LA PRÉ-ADMISSION

Toute hospitalisation nécessite des consultations de préadmission. Nous vous demandons d'être le plus précis en préadmission concernant vos consommations et autres difficultés. Si les dosages de toxiques révèlent, après votre admission, des consommations non déclarées, nous mettrons fin à votre hospitalisation.

Après avoir convenu d'une hospitalisation avec le psychiatre de l'unité, vous serez contacté par le service Population-Admission de l'hôpital afin de vous informer des conditions administratives du séjour. Un infirmier de l'unité se chargera de vous appeler dès qu'une place se libère, il vous informera de la date et de l'heure d'admission.

Nous répondons aux questions que vous vous posez concernant l'hospitalisation du mardi au jeudi entre 15h et 16h.

Téléphone du bureau infirmier : 02/ 386 09 63

B. A PREVOIR

Certains documents et effets personnels vous seront nécessaires, dès le début de votre hospitalisation :

- Votre carte d'identité et la provision hospitalière pour l'inscription
- Les autorisations de votre mutuelle pour le remboursement de certains de vos médicaments
- Votre traitement habituel, vos insulines et aiguilles pour une durée minimale de 2 semaines
- Les résultats de vos examens antérieurs (les plus récents) : prise de sang, gastroscopie, radio, ...
- Prescriptions médicales écrites de régime alimentaire ou allergie alimentaire
- Des boissons sucrées (type jus de fruits) en cas de sevrage à l'alcool ou toxiques
- **Un cadenas** de taille moyenne (anse de 7-8mm de diamètre) pour fermer la garde-robe qui contiendra vos effets personnels
- Un nécessaire de toilette, des essuies, un peignoir
- Des vêtements de ville pour une période de 15 jours maximum (des vêtements confortables pour la remise en forme, un maillot de bain +bonnet pour la natation)
- De quoi vous occuper durant les temps libres
- Des cigarettes et du tabac pour une durée minimale de 2 semaines
- Une tasse étiquetée à votre prénom si vous le souhaitez
- Une boîte étiquetée à votre prénom afin de ranger et conserver vos aliments dans le frigo
- Juste ce qu'il faut pour ne pas encombrer la chambre

Ne sont pas autorisés :

- Les draps, plaids, couvertures et coussins autres que ceux fournis par l'hôpital
- Les boissons énergisantes

- Les fers à repasser, les frigos box, les ventilateurs, les chauffages électriques, les fiches multiprises, les thermos, les bouilloires, ...
 - Les objets lourds et encombrants (les poids et haltères, imprimante...)
 - Les objets piquants, tranchants, couteaux de cuisine ou à steak, tout objet assimilé à une arme
 - Tout produit inflammable ou considéré comme produit toxique (bougie, solvant, mordant...)
 - ...
- ! Nous confisquons durant la durée de votre hospitalisation tout ce que nous trouvons et qui n'est pas autorisé !

C. L'ADMISSION

Vous vous présentez à 9h le matin à l'accueil de l'hôpital à la date informée par l'infirmier de l'unité. Pour que chaque intervenant puisse assurer votre admission de manière optimale, nous vous demandons **d'être à l'heure et de ne pas vous présenter en état d'imprégnation ou d'intoxication de tout produit susceptible d'induire une dépendance au risque de voir l'hospitalisation annulée ce jour-là.**

Lors de votre arrivée dans l'unité, le personnel infirmier vous installera dans votre chambre, puis vous informera du fonctionnement du service.

Dès ce moment, vous devrez confier au personnel tous les médicaments et autres substances en votre possession (alcools, drogues, etc.). Vous rencontrerez ensuite le psychiatre qui définira votre traitement et votre régime de sortie, votre contrat d'hospitalisation.

II. Les règles de vie quotidienne

Durant votre séjour, nous vous demandons d'observer un certain nombre de règles afin de permettre le bon déroulement de votre hospitalisation. Le respect de ces règles contribue également à créer et à maintenir une atmosphère favorable à la vie en communauté, exigeant le respect de chacun.

A. LA VIE JOURNALIÈRE

1. TENUE VESTIMENTAIRE

Dès que vous quittez la chambre, vous circulez en tenue de jour appropriée pour un milieu communautaire mixte. Les soignants vous inviteront à vous changer si votre tenue ne convient pas aux lieux.

2. LEVER ET COUCHER

07h15 Lever

09h00 Début des activités (vous devez donc être en tenue adaptée)

23h00 Coucher

- Le week-end et les jours fériés, l'horaire de soirée en ce qui concerne le programme TV après 23h doit être négocié avec l'infirmier(e) de nuit.
- Le Bâtiment « le Hameau » ferme ses portes à 22h30 en semaine et à 23h le vendredi et le samedi.

3. LES REPAS

08h00-08h30 Petit déjeuner (service jusqu'à 8h15, 9H le dimanche uniquement
le personnel ne passe pas vous réveiller le we)

12h00-12h45 Dîner (service jusqu'à 12h20)

16h30-17h00 Un café vous est offert. Il est réservé aux patients et ne peut

être offert aux visiteurs.

18h00-18h30 Souper (service jusqu'à 18h15)

- Chacun est tenu de débarrasser et de nettoyer sa table après le repas.
- La vaisselle du souper et le nettoyage des frigos-patient font l'objet d'une activité pour les patients et s'organisent pour la semaine chaque mardi.
- Nous ne resservons pas de supplément lors des repas.
- Vous aurez le choix d'un régime normal, sans poisson, sans porc ou végétarien sans autre aménagement. Seuls les régimes alimentaires, tels que sans gluten, sans lactose, sans un allergène quelconque, prescrits (écrits) par votre médecin ou votre allergologue seront pris en compte.
- Un frigo commun est mis à votre disposition. Vous pouvez apporter des collations ou boissons en quantité raisonnable. Les aliments secs se conservent en chambre.

4. LA DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS

La distribution des médicaments a lieu à la salle de soins, aux heures suivantes :

8h30-08h45	11h45-12h00	17h30-17h45	21h45-22h00 ou 22h30-22h45
------------	-------------	-------------	----------------------------------

- Seuls les médicaments prescrits par les médecins de l'hôpital sont autorisés. Vous ne pouvez garder des médicaments en chambre quels qu'ils soient sauf autorisation spécifique du psychiatre ou du médecin de l'unité.
- Les traitements sont pris en présence de l'infirmier responsable de la distribution.
- **Les traitements à jeun se prennent à 7h15.**
- **Certains traitements spécifiques sur prescription particulière se prennent à 8h et à 20h, en dehors de la présence d'autres patients.**

5. LE RÉGIME DE SORTIE

- Sortie interdite ou SI : vous restez dans l'unité. Les SI ont un but de protection.
- Sortie parc ou SP : vous vous promenez dans le parc, aux alentours des bâtiments.
- Sortie accompagnée : Vous pouvez sortir uniquement accompagné d'un membre de votre famille ou d'une personne de confiance sous réserve d'acceptation d'un membre de l'équipe soignante présent.
- Sortie libre ou SL : Il vous est loisible de vous promener à l'extérieur du Domaine à partir de 14h00 et d'être de retour pour 17h30 **une fois par semaine**. Nous vous demandons **d'avertir les infirmiers de votre départ et de signaler votre retour**.

La durée des sorties limitées (interdites, SI ou parc, SP) est évaluée par le psychiatre dès votre admission. Comme indication :

Une personne venant pour dépression ou anxiété aura une sortie limitée de 3 jours en SI et de 4 jours en SP.

Une personne présentant une consommation problématique d'alcool, de benzodiazépines ou autres substances addictives (tel que le cannabis et les opiacés) aura minimum 7 jours de SI et 7 jours de SP.

Une personne venant pour intégrer la Boussole ou pour une hospitalisation programmée sera en SL si le bilan est positif.

Les jours sont calculés « jour de votre entrée compris ».

Si votre état médical ou psychique ou vos consommations habituelles impliquent un risque, le psychiatre peut modifier la durée de la sortie limitée.

6. LES VISITES

Les visites sont autorisées aux heures suivantes :

- de 16h00 à 17h45 et de 18h30 à 20h30 (en semaine)
- de 14h00 à 17h45 et de 18h30 à 20h30 (les week-ends et jours fériés)

Les visites de patients d'autres unités ne sont pas autorisées.

Après sa sortie définitive, un patient ne pourra pas revenir en visite dans l'unité pendant une période d'un mois et à l'appréciation de l'équipe.

Les animaux ne sont pas admis dans l'hôpital.

Si vous ne souhaitez pas la visite de certaine(s) personne(s), c'est à vous de le signifier à la/les personne(s) concernée(s).

7. LES DÉPARTS EN WEEK-END

Il existe différentes formules. Celle qui vous sera accordée, sera déterminée par le psychiatre et vous venez au bureau nursing le jeudi après-midi pour en prendre connaissance et vous inscrire.

- 1 jour : de 9h00 à 20h
- 2 jours : 2x (9h à 20h)
- 1 nuit : du samedi 14h00 au dimanche 11h45 avec possibilité de ressortir le reste de la journée.

Nous vous demandons **d'avertir les infirmiers de votre départ et de signaler votre retour.**

B. L'UNITÉ

Pour des raisons légales et pour notre sécurité à tous, il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment. En cas de non-respect nous confisquons le tabac, les vapotes, le briquet, les allumettes... le temps estimé par l'équipe soignante.

Si **après un avertissement**, il est à nouveau constaté que vous fumez dans votre chambre ou ailleurs dans le bâtiment, une **fin d'hospitalisation** sera signifiée.

Les locaux de l'unité sont des lieux de vie communautaire. Leur propreté et leur respect dépendent de chacun d'entre vous.

La salle à manger, en dehors des repas, vous est accessible pour y lire, prendre une collation, recevoir vos visiteurs (excepté si un groupe s'y déroule et au moment des repas). Un frigo y est à votre disposition, pour des raisons d'hygiène, la nourriture périssable doit y être conservée. Nous vous demandons d'en prendre le plus grand soin. La vaisselle de l'institution est destinée uniquement aux repas à la salle à manger, celle-ci ne peut donc pas quitter la cuisine ou la salle à manger.

Un salon TV est à votre disposition. L'usage de la télévision et du lecteur DVD est soumis aux règles de vie commune quant au choix des programmes. Nous vous demandons de ne pas y boire ni manger.

La cuisine est réservée au personnel. L'accès aux patients y est interdit en dehors des tâches ménagères.

Une terrasse est à la disposition, sous certaines conditions, des personnes fumeuses qui sont en statut de **sortie interdite uniquement** aux mêmes horaires d'ouverture du bâtiment. Elle n'est pas accessible aux visiteurs.

C. LA CHAMBRE

Il s'agit de chambres à deux lits avec une petite salle d'eau. Nous attendons de vous que vous teniez la chambre en ordre et propre. Nous vous demandons de ne pas entrer dans la chambre des autres personnes hospitalisées.

L'équipe soignante passe quotidiennement, pour vérifier entre autre, le rangement et l'ordre. Elle peut y accéder à tout autre moment.

Vous pouvez utiliser votre PC portable ou tablette de **16h30 à 20h** en semaine et les journées du we à la salle à manger uniquement. Sachez qu'il n'y a **pas de wifi** dans notre bâtiment, vous en disposez au chalet durant les heures d'ouverture de celui-ci.

Le changement hebdomadaire des literies s'effectue le vendredi, dès votre réveil. Seule la literie de l'hôpital est autorisée pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Un service de nettoyage journalier entretient les chambres ; aidez le personnel en débarrassant le sol de vos chaussures et autres objets encombrants.

D. ENTRETIEN DE VOTRE LINGE

Vous n'êtes pas autorisé à faire des lessives dans les lavabos.

Un petit lavoir est à votre disposition au Hameau, vous pouvez acheter les jetons pour faire fonctionner les machines à l'accueil de l'hôpital. Comptez 4 euros la lessive, produits d'entretien compris et 0,50 euros les 10 mn de séchage. Les règles d'utilisation sont à disposition dans le local. Un fer à repasser est votre disposition dans la salle de groupe les soirs et le we, demandez au personnel pour y avoir accès.

E. RESPONSABILITÉ

Durant votre séjour, nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur ni d'importantes sommes d'argent. La Direction de l'Hôpital « Le Domaine » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou objet de valeur non déposés au service « Accueil » contre reçu.

F. FONCTION DE MÉDIATION

Si vous avez une difficulté à formuler concernant votre séjour hospitalier, vous pouvez vous adresser à la médiatrice, en l'appelant sur son GSM ou en déposant votre demande dans la boîte aux lettres prévue à cet effet qui se trouve dans la salle d'attente en face de l'accueil de l'hôpital. La permanence assurée par la médiatrice se tient le mardi de 9h à 12h30 au rez-de-chaussée du Bâtiment Le Centre, demandez à l'accueil de l'hôpital.

Téléphone de la médiatrice : 0495/66 22 01

G. VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

En fin de séjour, complétez le questionnaire de satisfaction que nous vous remettons et déposez-le dans la boîte verte soit à l'Accueil, soit dans le hall du Hameau. Votre avis est important pour nous et nous permettra d'améliorer notre prise en charge.

III. Le projet thérapeutique

Cette unité vous propose un accompagnement pluridisciplinaire associant un suivi psychiatrique et psychologique individuel ainsi qu'une prise en charge de groupe. Ceci implique le secret partagé entre les membres de l'équipe soignante pour toutes les informations pertinentes.

Vous bénéficierez d'un entretien hebdomadaire avec votre psychologue pendant toute la durée de l'hospitalisation. L'exploration de votre problématique permettra de fixer les objectifs thérapeutiques et de mettre au travail les difficultés psychologiques identifiées.

Les entretiens sont intégrés à une approche pluridisciplinaire qui définira un projet thérapeutique hospitalier et ambulatoire. Les principaux courants thérapeutiques reconnus sont représentés au travers d'une approche intégrant les orientations analytique, humaniste, systémique et cognitivo-comportementaliste.

Les psychologues animent des groupes psychothérapeutiques qui permettent aux patients de développer des outils personnels visant à une meilleure gestion de leurs troubles, qu'ils soient émotionnels, relationnels ou liés à l'usage addictif d'un produit.

Des objectifs thérapeutiques personnalisés sont établis dès votre admission avec votre psychiatre. Ceux-ci sont travaillés durant votre séjour et, si nécessaire, un transfert dans une autre unité du Domaine peut être envisagé pour vous permettre de continuer à les poursuivre. Un entretien de couple ou de famille peut être envisagé. Une évaluation et un accompagnement social font parties du programme. Dès votre admission, un(e) infirmier(e) de référence vous sera attribué(e).

La vie en communauté permet une resocialisation à travers des repères dans le quotidien comme la structuration du sommeil, des repas, des activités et une confrontation de ce qui se joue à l'extérieur à travers ses propres interactions en microcosme.

Il y a deux prises en charge possibles, définies par le diagnostic à l'admission, à savoir : les dépendances et les troubles de l'humeur.

Pour le suivi des dépendances, vous signez un **contrat de sevrage** dès votre arrivée. Le groupe « **Prévention de la rechute** » est obligatoire.

Pour tout patient présentant des critères de risque d'auto ou hétéro-agressivité, un **contrat de non passage à l'acte** est signé dès l'admission.

Pour les personnes qui utilisent les automutilations de manière répétée depuis longtemps, identifiées par le psychiatre et l'équipe de l'unité, nous souhaitons établir un travail thérapeutique avec vous. Nous établirons un plan avec vous dans les limites de notre cadre et de manière exceptionnelle autour de « ce qui ne doit pas arriver ». Nous ne cautionnons pas les automutilations et mettons fin à l'hospitalisation immédiatement en cas d'auto ou d'hétéro agressivité.

A. LA PRISE EN CHARGE SOMATIQUE

La prise en charge somatique durant l'hospitalisation est réservée aux problèmes physiques aigus. Si vous le préférez, vous pouvez consulter votre médecin généraliste. Vous devez lui demander un rapport de transmission pour la bonne continuité des soins et il peut prendre contact avec le médecin de l'hôpital au besoin.

Nous attirons votre attention sur le fait que les demandes de rendez-vous extérieurs pour des problèmes préexistants ne seront pas prises en charge par l'institution. Vous aurez la possibilité de les gérer une fois que votre régime de sortie vous le permettra.

Vous vous arrangez pour vous rendre à vos RDV avec votre entourage ou en utilisant les transports en commun. Vous prévenez l'équipe dès que vous avez connaissance du lieu, de la date et de l'heure du RDV que vous avez pris.

Nous sommes parfois amenés à vous hospitaliser en hôpital général selon votre état somatique. Si vous partez contre l'avis médical, nous mettrons fin automatiquement à votre séjour au Domaine. Nous considérons ces décharges comme un refus de soins et une mise en danger de votre part.

B. LES GROUPES THERAPEUTIQUES

Pour tous les patients hospitalisés, il est **obligatoire de participer à une activité par jour** au choix dans la liste d'activités du Domaine dont un groupe psychothérapeutique animé par les psychologues de l'unité ainsi qu'à la réunion communautaire.

Vous pouvez assister aux activités en dehors du bâtiment Le Hameau où se situe l'unité une fois que vous êtes en statut de sortie « parc ». **Les présences aux activités sont relevées par les soignants et sont prises en compte par les psychiatres comme investissement dans votre prise en charge.**

Tous les participants à un groupe sont soumis à la **règle de confidentialité**. **Ce qui se dit dans le groupe reste dans le groupe**. L'équipe insiste également sur les notions de **respect** et de **tolérance** indispensables au bon déroulement des activités.

> Concernant les groupes thérapeutiques animés au sein de l'unité :

Un tableau blanc apposé au mur de la salle de soins au sein de l'unité reprend les activités et RDV internes et externes et vous rappelle les groupes ou rdv quotidiens auxquels vous rendre.

Animés par les psychologues de l'unité :

- **Prévention Rechute** : Ce groupe est obligatoire pour tout patient hospitalisé pour une problématique de dépendance à l'alcool ou à un autre produit. S'appuyant sur le partage d'expériences ainsi que sur des apports théoriques, il sensibilise les participants à la question de la dépendance. Il permet également un travail de la motivation à arrêter l'alcool ou d'autres toxiques et a pour objectif le développement d'outils personnels de maintien de l'abstinence.
- **Emotions** : Le groupe, ouvert à tous sur inscription, tend à développer les connaissances du patient sur ses émotions pour favoriser une gestion émotionnelle adaptée. Les moyens utilisés intègrent l'auto-observation et l'identification des ressentis, des pensées et des comportements associés. Également, des apports psycho-éducatifs et les échanges de groupes visent à développer la conscience émotionnelle et le vocabulaire émotionnel des participants tout en diversifiant l'éventail des réactions émotionnelles afin de renforcer les réactions adaptées au contexte individuel et relationnel notamment. Ce groupe aborde également les ruminations mentales et intègre certaines bases de la thérapie cognitive.
- **Compétences sociales** : Le groupe s'articule autour d'un jeu de cartes développé sur le thème des habiletés sociales. Ces dernières désignent nos capacités à communiquer nos émotions, nos besoins et nos opinions de façon assertive ; ni en se soumettant, ni en imposant à l'Autre. Nous abordons alors les connaissances implicites relatives à l'apprentissage à formuler et à répondre à une demande, une critique ou un compliment en faisant preuve d'affirmation de soi. Nous exploitons ensuite cette théorie à travers des jeux de rôle et des situations-problèmes de la vie de tous les jours.

Animés par le nursing :

- **Réunion communautaire** : **Réunion obligatoire**, qui a lieu tous les quinze jours, pour tous les patients où sont abordées les questions de vie en communauté thérapeutique.
- **Groupe nursing** : Groupe de parole autour d'un thème amené par les patients ayant pour but d'intégrer d'élargir son propre champ de vision à travers le partage de vécus.
- > Concernant les groupes thérapeutiques du Plateau d'activités (au niveau -1 du bâtiment Le Hameau et Le Chalet) :**

Les activités proposées par le plateau sont explicitées dans une brochure à part. Vous retrouvez la structure des activités sur le tableau en liège devant la salle de soins.

Tant que vous êtes en statut de Sortie Interdite, vous pouvez vous rendre aux activités ergo

et kiné au -1 du même bâtiment que notre unité. A partir du moment où vous êtes en statut de Sortie Parc, vous bénéficiez en plus des activités proposées par les éducateurs du Chalet et des sorties *piscine* ou *balade*.

Autres :

- Les Alcooliques Anonymes et Vie Libre : Des réunions hebdomadaires ont lieu au Domaine, dans le bâtiment Le Centre, renseignez-vous auprès du nursing si vous souhaitez y participer.

-

C. QUELQUES MOTS SUR LA RÉFÉRENCE AU SEIN DE L'UNITÉ

Vous bénéficierez au cours de votre séjour d'un suivi par un membre de l'équipe nursing. Ce suivi viendra compléter la prise en charge individuelle par le psychiatre, le psychologue et l'assistante sociale. Le référent est le soignant avec lequel vous aurez des contacts privilégiés tout au long de votre hospitalisation. C'est à lui que vous communiquerez vos demandes diverses, vos difficultés. Il est votre trait d'union avec toute l'équipe. Il assure un suivi tant sur le plan physique que sur le plan psychique. Il sera là pour vous aider, vous soutenir et vous motivera sur base des objectifs que vous fixerez avec lui.

Le référent vous rencontre de manière hebdomadaire. Il est un acteur supplémentaire que nous mettons à votre disposition pour la réussite de votre hospitalisation. Toutefois, toute l'équipe nursing est à disposition des patients et peut vous soutenir dans les moments plus complexes.

D. L'ABSTINENCE, REGLE POUR TOUS

Par respect de l'hospitalisation de chacun, **toute consommation ou détention dans l'unité d'alcool, de substances illicites ou de médicaments quels qu'ils soient (y compris d'usage somatique, homéopathique ou phytothérapeutique) entraîne une fin de séjour immédiate.** Confiez dès lors à l'équipe infirmière les médicaments et autres produits que vous auriez dans vos bagages à votre arrivée.

Nous nous réservons le droit d'effectuer des contrôles tout au long de votre séjour (alcootest, contrôle urinaire, fouille...).

En cas de consommation d'alcool, de benzodiazépines et/ou de cannabis, quelle que soit la raison de votre hospitalisation, la poursuite de votre hospitalisation est remise en question.

Si nous décidons de poursuivre votre hospitalisation, vous serez interdit de sortie durant 4 jours (comptés à partir du lendemain de la reconsommation) pour élargir vers une sortie parc durant 3 jours et ce, **même si** vous ne venez pas pour un problème de dépendance. Une seconde consommation entraîne une fin d'hospitalisation immédiate.

Toute consommation d'autres produits illicites (héroïne, cocaïne, ...) est strictement interdite, un terme est mis à votre hospitalisation immédiatement.

Toute boisson, aliment ou substance apparentée à l'alcool ou rappelant le goût de l'alcool (bière sans alcool, kidibull, praline alcoolisée, apéritif sans alcool, toute substance aromatisée alcool, produit pour cigarette électronique...) **est strictement interdite au Domaine tout autant que lors de vos sorties.** La possession de ce type de produit peut entraîner une fin d'hospitalisation.

E. LES BOISSONS ENERGISANTES

La consommation de boisson énergisante est également interdite pendant le temps de votre hospitalisation, et ce dans le but de respecter une bonne cohérence médicale avec les traitements prescrits. Cela permet, par exemple, de s'assurer que la prescription d'un

somnifère est bien nécessaire et ne vise pas à contrebalancer l'effet stimulant d'une boisson énergisante. Aussi, toute boisson de ce type trouvée dans l'unité sera confisquée et détruite. Toute possession de ce genre de boisson peut entraîner la fin de l'hospitalisation.

F. LES LIENS AFFECTIFS

Tout rapprochement affectif avec un(e) patient(e) pendant votre séjour peut être l'expression d'une problématique personnelle et risque de vous distraire de votre propre cure. Au sein du Domaine, il est **interdit** d'avoir des relations trop investies affectivement ou des comportements traduisant le caractère sexualisé d'une relation.

Si vous entretenez ce type de relation au sein du Domaine, nous mettrons fin immédiatement à votre hospitalisation.

G. CONVIVIALITÉ ET RESPECT

Durant votre séjour, nous vous demandons d'être respectueux, à l'égard de vous-même, d'autres patients et du personnel soignant.

Nous vous demandons de vous concentrer sur votre propre hospitalisation et, dès lors, de **pas utiliser vos compétences personnelles ou professionnelles** en vue, par exemple, d'aider un autre patient.

Le prêt d'argent et toute forme de commerce entre patients hospitalisés est strictement interdit. Nous déclinons toute responsabilité si vous décidiez toutefois de le faire.

Toute violence physique ou verbale, l'irrespect, la transgression des règles en vigueur dans l'unité, le vol et les jeux d'argent sont inacceptables et entraînent une décision unilatérale de fin d'hospitalisation.

Il est interdit d'amener et de garder tout objet pouvant être assimilé à une arme (cutter, couteau de cuisine, matraque, bombe lacrymogène,...).

Nous vous demandons également de respecter l'infrastructure et le matériel mis à votre disposition.

En cas de dégradation volontaire du mobilier et du matériel, le coût de la réparation vous sera facturé.

L'usage du GSM est autorisé pour autant que cet usage ne pose pas problème aux autres patients - par exemple, du fait d'un usage nocturne. Auquel cas, il sera confisqué et son usage en sera limité. Par ailleurs, il vous est demandé de couper votre GSM avant chaque activité et avant tout entretien.

Nous vous recommandons vivement de fermer votre armoire à clé (cadenas personnel) et de ne pas laisser d'objets de valeur à vue (portefeuille, gsm, bijoux,...).

H. VÉHICULES

L'hôpital décline toute responsabilité si vous faites le choix d'utiliser votre véhicule contre avis médical, de **prêter votre véhicule** à d'autres patients, de **covoiturer** d'autres patients ou de vous faire covoiturer par d'autres patients.

Un parking est à votre disposition devant le chalet, vous ne pouvez pas vous arrêter ou stationner devant le Hameau ou devant le bâtiment central.

I. SOLEIL ET PARC

Lorsque les beaux jours sont là, protégez votre peau avec des crèmes solaires car les médicaments rendent la peau plus sensible aux UV. Le parc est régi par les mêmes règles de bienséance que les unités, les tenues de plage et expositions y sont interdites.

J. APRÈS VOTRE DÉPART

Les retours dans l'unité sont interdits pour tout le monde. Si vous laissez vos affaires dans l'unité, nous vous laissons 15 jours pour venir les rechercher aux heures d'ouverture de l'accueil de l'hôpital. Nous ne pouvons plus conserver vos affaires au-delà de ce délai. Si vous avez des documents ou autre objet à récupérer, nous les déposerons à l'accueil de l'hôpital où vous pourrez les récupérer dans les heures ouvrables.

RESPECT DU REGLEMENT

Les règles ont été établies pour permettre la vie en communauté, elles tirent leur sens de la loi, de recommandations thérapeutiques, du travail des différents intervenants, de bon sens pratique... Elles sont révisées en équipe et ne sont pas soumises à votre approbation. Si vous ne respectez pas l'ensemble des règles, la poursuite de votre hospitalisation est remise en question.

Sachez que le cumul de deux avertissements amène une fin d'hospitalisation immédiate.

Si l'équipe met un terme à votre hospitalisation pour quelque raison que ce soit, vous devez quitter l'hôpital avant midi. Vous n'avez plus, dès lors, accès aux activités proposées à l'hôpital.

Vous êtes libres de réintroduire une demande d'hospitalisation en suivant notre procédure. Dans ce cas, un **délai d'un mois minimum** est imposé.

En cas de sortie non programmée, la clôture du compte ne pourra pas être établie immédiatement et vous devrez pendre contact avec l'assistante sociale pour récupérer votre argent.

IV. L'EQUIPE THERAPEUTIQUE

Le chef de service : Dr Nicolas Clumeck

Le psychiatre attaché à l'unité : Dr Anaïs Mungo

L'infirmière-chef, Cindy Defrere,

L'équipe soignante de jour et de nuit

L'équipe de psychologues et d'assistantes sociaux

Le médecin généraliste : Dr Nicolas Samain